

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Mars 2024

Le vingt mars deux mille vingt-quatre à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur convocation du 11 mars 2024 adressée par le Maire, Vincent ECHASSERIEAU.

Etaient présents : Vincent ECHASSERIEAU, Nathalie BOURDELAS, Luc JEGOU, Brigitte CHAPUIS, Jérôme RABY, Maryanick CHAMPAUD, Isabelle JEGOU, Pascale FAYETTE, Isabelle LALLART ;

Absents : Thierry MENUCELLI qui a donné pouvoir à Vincent ECHASSERIEAU, Florie DROUILLAS

Mme Maryanick CHAMPAUD est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé.

On passe à l'ordre du jour.

1. Approbation du Compte de Gestion 2023

Délib.n°2024/8

M. le Maire présente le compte de gestion 2023 établi par le responsable du Service de Gestion Comptable de St Léonard de Noblat, dont les écritures correspondent à celles de la comptabilité administrative de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compte de gestion à l'unanimité des voix.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Délib.n°2024/9

Monsieur le Maire s'étant retiré du vote, Mme Nathalie BOURDELAS, prend la présidence et présente le Compte Administratif 2023 dressé par M. Vincent ECHASSERIEAU, Maire, qui fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		91 803,96		258 793,36	0	350597,32
Opérations de l'exercice	296 507,24	306 701,85	140 044,30	59 908,61	436551,54	366610,46
Totaux	296507,24	398 505,81	140044,3	318701,97	436551,54	717207,78
résultats de clôture		101998,57		178657,67		280656,24
restes à réaliser			120534,03	1764,27	118769,76	
Totaux Cumulés			260578,33	320466,24		
Résultats Définitifs		101998,57		59887,91		161886,48

Après en avoir débattu le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et

- du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Pour faire face à l'augmentation des dépenses incompressibles des pistes d'économies sont évoquées : extinction plus précoce de l'éclairage public, non remplacement du personnel en congés maladie, vente du matériel obsolète.

3. Travaux d'enfouissement de la fibre

Délib.n°2024/10

M. le Maire fait part des projets d'Orange pour l'installation de la fibre sur la Commune. Très peu de réseaux sont prévus enterrés. Ce qui pose des problèmes d'alimentation et de sécurisation des lignes notamment Chemin des Souais.

Suite à plusieurs réunions de concertation avec les services d'Orange, un devis a été demandé à FRACASSO TP pour l'enfouissement de la ligne chemin des Souais, l'entreprise étant en capacité de réaliser très rapidement ces travaux. Il s'élève à 33 700 € HT soit 40 440 € TTC pour 1200 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve ces travaux et leur montant.
- s'engage à prévoir cette dépense qui sera financée par l'emprunt au Budget Primitif 2024.

4. Masse pour le tracteur

Délib.n°2024/11

Afin de permettre le bon fonctionnement du tracteur KUBOTA, il serait nécessaire d'acquérir une masse.

Un devis a été demandé à MD BOULON, il s'élève à 649 € HT soit 778,80 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention :

- approuve cette acquisition
- s'engage à prévoir cette dépense au Budget Primitif 2024 à l'article 2157 Opération 135 (Acquisition tracteur épareuse)

5. Location tractopelle et épareuse avec chauffeur

Délib.n°2024/12

Suite à l'acquisition du tracteur KUBOTA et de l'épareuse, comme la commune le fait déjà pour le tractopelle, M. le Maire propose la location ponctuelle du tracteur épareuse avec chauffeur pour effectuer des tailles de haies en bordure de voies chez les particuliers de la commune, pour conforter le service public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide :

- que la location ponctuelle du tracteur épareuse avec chauffeur pour la taille de haies en bordure de voies sera facturée 50 € de l'heure
- que la location ponctuelle du tractopelle avec chauffeur pour de petits travaux de terrassement sera facturée 50 € de l'heure ; cette décision modifie la délibération du 3 février 2011 n°7/2011.

Ces locations seront contraintes par la charge de travail des employés municipaux.

6. Tarif transports scolaires

M. le Maire fait part du courrier du service des transports du Conseil Régional concernant les nouveaux tarifs à compter de septembre 2024 qui prévoit une légère augmentation. Il est décidé de ne pas modifier la participation de la commune délibérée le 7 avril 2023 n°2023/10.

7. Panneaux Montagne Limousine

Au vue de l'état des panneaux « Bienvenue en montagne Limousine » et « CHEISSOUX Porte de la montagne Limousine » posés à l'entrée de la commune il y a 34 ans, un devis a été demandé au prestataire initial GRAPHI Lim'. Après en avoir débattu il est choisi de ne commander que le panneau « CHEISSOUX Porte de la montagne Limousine » en contreplaqué marine pour 539,50 €.

8. Location licence IV

Délib.n°2024/13

M. le Maire rappelle la délibération du 1^{er} juin 2023 (n°2023/20) décidant de la location de la licence IV à ALPHA CAMPING du 9 juin au 30 septembre 2023.

Mme RIBOULET et M. ETHUIN, gérants de ce camping, renouvellent leur demande pour la période du 5 avril au 30 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve cette location dont le montant est fixé à 100 € par mois et charge son maire de signer tout document nécessaire à cette location.

Le Conseil Municipal autorise son maire à procéder à toute future location au même tarif.

9.Le Foyer Rural souhaite avoir une formation aux premiers secours avec les pompiers. M. le maire rappelle que la Croix Rouge ou la protection civile peuvent aussi fournir cette prestation.

La séance est levée à 20 h 20.